

**DEPARTEMENT du BAS-RHIN**  
**COMMUNE de ZINSWILLER**

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE du 20 juin 2014.**

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alphonse MEYER, Maire.

**Présents** : Mme ALLENBACH Bernadette, M. DEISS Cyrille, M. FEIG Gérard, Mme GLAD Doris, Mme HEILIG Suzanne, M. HINZ Walter, M. HOEHLINGER Serge, Mme JUNG Véronique, M. MEYER Alphonse, M. ULLMANN Eric, M. WALD Dominique, Mme WEISSGERBER Véronique, M. WERNERT Christophe et M. ZILLER Alexandre.

**Absent excusé** : M. WEISSEREINER Pascal.

**Procurations** : M. WEISSEREINER Pascal à M. ZILLER Alexandre.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
- 2- Sénatoriales,
- 3- Indemnité de conseil au comptable assignataire,
- 4- Vente de terrains,
- 5- Délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCPN,
- 6- Délégués au Syndicat d'aménagement de la Zinsel du Nord,
- 7- Compte administratif 2013,
- 8- Affectation des résultats 2013,
- 9- Recensement de la population,
- 10- Commission Communale des Impôts Directs,
- 11- Impayés d'un occupant d'un logement communal,
- 12- Divers.

-----

**1 – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal du 25 avril 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

**2 - Sénatoriales**

Le Conseil municipal, procédant selon les formes prescrites, désigne en son sein

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
GLAD Doris	ALLENBACH Bernadette
HINZ Walter	DEISS Cyrille
HOEHLINGER Serge	ZILLER Alexandre

comme délégués du Conseil municipal au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 28 septembre 2014. Conformément aux instructions du Préfet, le procès-verbal de cette élection est établi séparément et demeure consultable en mairie.

**3 - Indemnité de conseil au comptable assignataire**

Le Conseil municipal, après délibération, précise à l'unanimité que l'indemnité de conseil allouée au comptable assignataire de la Commune par délibérations du 11 juillet 2008 (point 5) et du 12 avril 2013 (point 8) est reconduite pendant toute la durée du mandat du Conseil municipal renouvelé en mars 2014.

**4 - Vente de terrains**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 12 avril 2013 (point 11) a été donné un avis favorable pour la cession de l'ensemble des terrains communaux concernés par l'extension du lotissement les Vergers du Besch à la Sàrl MEDIAPAR au prix de 300 € l'are sous la condition que la Commune soit étroitement associée à l'élaboration du projet d'aménagement et au suivi de l'exécution des travaux.

Il précise que par arrêté du 23 avril 2014, a été accordé le permis d'aménager pour 18 lots maximum pour l'extension du lotissement précitée. Il convient à présent de finaliser la vente du terrain à la Sàrl

MEDIAPAR, titulaire du permis d'aménager, afin que celle-ci puisse procéder aux travaux d'aménagement et à la vente des lots à bâtir.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- confirme la vente des terrains communaux dont la liste suit à la Sàrl MEDIAPAR de Schiltigheim au prix de 300 € l'are (net vendeur), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur :

Section	Parcelles	Observation
6	227	
6	234	
6	236	
6	254	
6	279	
6	281	
6	283	
6	285	partiellement
6	289	partiellement
6	291	
6	293	
6	295	
6	298	
6	300	
6	302	

- précise que l'arpentage bornage des parcelles 285 et 289 devra être pris en charge par MEDIAPAR afin que la parcelle déjà aménagée de la Commune (n°174 et celles résultant du partage des parcelles 285 et 289) corresponde aux plans du permis d'aménager,

- précise que la Commune devra être étroitement associée à l'exécution des travaux d'aménagement qui devront être en tous points conformes au projet autorisé,

- précise que les conditions ci-devant exposées seront à inclure dans l'acte authentique de vente et que le prix fixé ne demeurera valable que pendant une durée de 3 mois à compter de la présente décision ; en cas de non signature de l'acte de vente, la présente délibération et celles qui s'y rapportent ou la précèdent cesseront de plein droit de produire leurs effets,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente (après réalisation de l'arpentage/bornage des parcelles 285 et 289) auprès de Me ERNEWEIN-WACKERMANN, Notaire à OBERBRONN.

#### **5 - Délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCPN**

Le Conseil municipal, après délibération, désigne à l'unanimité Monsieur MEYER Alphonse, Maire, comme délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains.

#### **6 - Délégués au Syndicat d'aménagement de la Zinsel du Nord**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents que la Préfecture exige la désignation de délégués communaux pour entériner les opérations de la liquidation du Syndicat d'aménagement de la Zinsel du Nord telle que décidée par délibérations du 30 mars 2014 (points 6 et 7).

Le Conseil municipal, après délibération, désigne à l'unanimité en son sein :

Délégués titulaires	Délégué suppléant
FEIG Gérard	MEYER Alphonse
WERNERT Christophe	

comme représentants de la Commune au Syndicat d'aménagement de la Zinsel du Nord.

#### **7 - Compte administratif 2013**

Monsieur le Maire donne toutes les explications utiles au vote du Compte administratif 2013.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de Monsieur FEIG Gérard, doyen d'âge des Conseillers présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. MEYER Alphonse, Maire ayant quitté la salle, après délibération, à l'unanimité :

1 - donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

<b>Budget principal</b>	
Dépenses de <b>fonctionnement</b>	445 242,07 €
Recettes de fonctionnement	470 948,40 €
Résultat de l'exercice	25 706,33 €
Résultat reporté	144 929,32 €
<b>Résultat global fonctionnement</b>	<b>170 635,65 €</b>
Dépenses <b>d'investissement</b>	406 126,18 €
Recettes d'investissement	68 987,92 €
Résultat de l'exercice	-337 138,26 €
Résultat reporté	316 686,59 €
<b>Résultat global investissement</b>	<b>- 20 451,67 €</b>
<b>Résultat total de clôture</b>	<b>150 183,98 €</b>

<b>Service des eaux</b>	
Dépenses <b>d'exploitation</b>	95 928,36 €
Recettes d'exploitation	126 767,92 €
Résultat de l'exercice	30 839,56 €
Résultat reporté	2 574,55 €
<b>Résultat global exploitation</b>	<b>33 414,11 €</b>
Dépenses <b>d'investissement</b>	185 198,72 €
Recettes d'investissement	130 410,86 €
Résultat de l'exercice	- 54 787,86 €
Résultat reporté	69 642,99 €
<b>Résultat global investissement</b>	<b>14 855,13 €</b>
<b>Résultat total de clôture</b>	<b>48 269,24 €</b>

<b>Service assainissement</b>	
Dépenses <b>d'exploitation</b>	119 532,90 €
Recettes d'exploitation	182 820,19 €
Résultat de l'exercice	63 287,29 €
Résultat reporté	28 468,20 €
<b>Résultat global exploitation</b>	<b>91 755,49 €</b>
Dépenses <b>d'investissement</b>	72 111,22 €
Recettes d'investissement	85 849,27 €
Résultat de l'exercice	13 738,05 €
Résultat reporté	29 787,78 €
<b>Résultat global investissement</b>	<b>43 525,83 €</b>
<b>Résultat total de clôture</b>	<b>135 281,32 €</b>

<b>Régie chaufferie bois</b>	
Dépenses <b>d'exploitation</b>	27 328,92 €
Recettes d'exploitation	58 930,79 €
Résultat de l'exercice	31 601,87 €
Résultat reporté	8 280,73 €
<b>Résultat global exploitation</b>	<b>39 882,60 €</b>
Dépenses <b>d'investissement</b>	41 496,18 €
Recettes d'investissement	16 533,86 €
Résultat de l'exercice	- 24 962,32 €
Résultat reporté	61 348,35 €
<b>Résultat global investissement</b>	<b>36 386,03 €</b>
<b>Résultat total de clôture</b>	<b>76 268,63 €</b>

2 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **8 - Affectation des résultats 2013**

Les résultats budgétaires 2013 ayant été repris par anticipation lors du vote du budget primitif 2014 et les résultats définitifs étant conformes aux résultats repris par anticipation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de confirmer la décision d'affectation prise en séance du 25 avril 2014.

Le Conseil municipal, après délibération, procède, à l'unanimité à l'affectation des résultats budgétaires de fonctionnement et d'exploitation 2013 comme suit :

#### ➤ **Résultats 2013 du budget principal et affectation**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement	445.242,07 €
Recettes de fonctionnement	470.948,40 €
Résultat de l'exercice	25.706,33 €
Résultat reporté	144.929,32 €
<b>Résultat global de fonctionnement 2013</b>	<b>170.635,65 €</b>
Affecté comme suit :	
Résultat reporté	<b>30.635,65 €</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>140.000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	406.126,18 €
Recettes d'investissement	68.987,92 €
Résultat de l'exercice	- 337.138,26 €
Résultat reporté	316.686,59 €
<b>Résultat global d'investissement 2013 à reporter</b>	<b>- 20.451,67 €</b>

### **Résultats 2013 du budget eau et affectation**

<b>EXPLOITATION</b>	
Dépenses d'exploitation	95.928,36 €
Recettes d'exploitation	126.767,92 €
Résultat de l'exercice	30.839,56 €
Résultat reporté	2.574,55 €
<b>Résultat global d'exploitation 2013</b>	<b>33.414,11 €</b>
Affecté comme suit :	
Résultat reporté	<b>33.414,11 €</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé	-
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	185.198,72 €
Recettes d'investissement	130.410,86 €
Résultat de l'exercice	- 54.787,86 €
Résultat reporté	69.642,99 €
<b>Résultat global d'investissement 2013 à reporter</b>	<b>14.855,13 €</b>

### ➤ **Résultats 2013 du budget assainissement et affectation**

<b>EXPLOITATION</b>	
Dépenses d'exploitation	119.532,90 €
Recettes d'exploitation	182.820,19 €
Résultat de l'exercice	63.287,29 €
Résultat reporté	28.468,20 €
<b>Résultat global d'exploitation 2013</b>	<b>91.755,49 €</b>
Affecté comme suit :	
Résultat reporté	<b>91.755,49 €</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé	-
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	72.111,22 €
Recettes d'investissement	85.849,27 €
Résultat de l'exercice	13.738,05 €
Résultat reporté	29.787,78 €
<b>Résultat global d'investissement 2013 à reporter</b>	<b>43.525,83 €</b>

### ➤ **Résultats 2013 du budget de la Chaufferie bois et affectation**

<b>EXPLOITATION</b>	
Dépenses d'exploitation	27.328,92 €
Recettes d'exploitation	58.930,79 €
Résultat de l'exercice	31.601,87 €
Résultat reporté	8.280,73 €
<b>Résultat global d'exploitation 2013</b>	<b>39.882,60 €</b>
Reporté intégralement	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	41.496,18 €
Recettes d'investissement	16.533,86 €
Résultat de l'exercice	- 24.962,32 €
Résultat reporté	61.348,35 €
<b>Résultat global d'investissement 2013 à reporter</b>	<b>36.386,03 €</b>

## **9 - Recensement de la population**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le recensement de la population concernera la Commune en 2015 et qu'il sera effectué du 15 janvier au 14 février 2015. Il convient à cet effet de décider la création d'un poste d'agent recenseur pour mener à bien cette opération (l'agent technique communal effectuera également les opérations de recensement sur l'un des districts pendant ses heures de travail et, au besoin, en dehors en bénéficiant de la rémunération d'heures supplémentaires selon l'accord ARTT applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002). Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération de l'agent recenseur à recruter dans la limite correspondant aux montants de la dotation allouée par l'Etat (ces montants n'étant pas connus à ce jour et se montaient à 1,71 € par habitant recensé et à 1,13 € par logement recensé en 2010).

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'agent vacataire devant remplir les fonctions d'agent recenseur pendant une durée de 2 mois,

- fixe la rémunération de cet agent recenseur au montant de la dotation de l'Etat allouée à la Commune par habitant recensé et par logement recensé correspondant au district de recensement alloué à cet agent.

### **10 - Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil municipal propose, la désignation de membres suivants de la CCID ; le choix final (6 titulaires et 6 suppléants) étant du ressort du Directeur des Services Fiscaux du Bas-Rhin (liste identique à celle de 2008) :

Président : M. MEYER Alphonse	
Titulaires	Suppléants
WALD Dominique	DEISS Cyrille
HINZ Walter	FEIG Gérard
HEILIG Suzanne	WEISGERBER Véronique
GLAD Doris	JUNG Véronique
ALLENBACH Bernadette	HOEHLINGER Serge
ZILLER Alexandre	WEISSEREINER Pascal
BAUCHET Patrick	BILD Dominique
SAVELSBERG Olivier	BUND Jean Marie
WEITEL Denis	HEILIG Sylvie
HOFFMANN Christophe	BUND François
STEPHAN Guy (ONF)	LIPS Georges
GOUJON Christophe (ONF)	WAMBACH Alfred

### **11 - Impayés d'un occupant d'un logement communal**

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux présents qu'il a été saisi par la comptable assignataire d'une demande d'admission en produits irrécouvrables pour une somme globale de 15.501,66 € (12.325,41 € pour le budget principal, 2.786,38 € pour le service eaux, 389,87 € pour le service assainissement) concernant des recettes communales non payées par la famille Horrenberger-Trunk, occupant d'un logement communal au 51 Grand'Rue. Cette demande est motivée par une décision de surendettement du Tribunal d'Instance de Haguenau du 6 mai 2014 qui porte sur une somme globale de 47.345,52 € d'impayés de cette famille. Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette demande et sur la poursuite de l'occupation de cette famille du logement communal.

Le Conseil municipal, constatant la mauvaise foi non équivoque de l'ensemble de cette famille eu égard aux manquements répétés à leurs obligations envers la Commune (la plus ancienne des dettes remontant à l'année 2000) et aux différentes réunions où, à chaque fois, ils ont assuré qu'ils honoreraient leurs engagements (une dette globale de près de 16.000 € subsiste) ; considérant que cette situation met irrémédiablement une fin au lien de confiance pouvant permettre à la Commune de mettre à la disposition de cette famille un logement appartenant à son domaine public (logement de fonction des instituteurs de 3 pièces - 86 m<sup>2</sup>), constatant que selon l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Haguenau du 6 mai 2014, Madame TRUNK a argué qu'elle vivait seule dans son logement avec sa fille mineure de 12 ans alors qu'il est de notoriété publique que cette affirmation ne correspond pas à la réalité, après délibération, à l'unanimité :

- demande à Monsieur le Maire de mettre un terme définitif à l'occupation de cette famille du logement occupé dans le délai de 1 mois à compter de la notification de la présente décision,
- décide de reporter l'admission en non valeur de la dette de cette famille envers la Commune à une séance ultérieure, cette décision nécessitant des virements de crédits aux différents budgets correspondants ce qui induit que des crédits affectés à d'autres usages devront être réduits pour constater la défaillance de cette famille dans le respect de ses obligations envers la Commune.

## 12 - Divers

### A – Soumission au régime forestier de terrains communaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du régime forestier sur les parcelles suivantes, propriété de la Commune et situées sur le ban communal de ZINSWILLER :

Section	Numéro	Lieudit	Surface (ha)	Observation
10	188	Doerrmatt	0.3436	essentiellement roselière, proche parcelle 4
10	193	Doerrmatt	0.1807	boisé, attenant parcelle 4
10	194	Doerrmatt	0.1715	boisé, attenant parcelle 4
10	196	Doerrmatt	0.1123	boisé, attenant parcelle 4
10	197	Doerrmatt	0.1027	boisé, attenant parcelle 4
10	198	Doerrmatt	0.2106	boisé, attenant parcelle 4
14	16	Hermerswinkel	0.44	boisé en partie, proche parcelle 4
14	35	Bodenwald	0.1688	boisé, attenant parcelle 4
14	36	Bodenwald	0.0843	boisé, attenant parcelle 4
14	41	Bodenwald	0.0844	boisé, attenant parcelle 4
15	188	Seihmatt	0.3664	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 4
15	189	Seihmatt	0.1302	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 4
15	215	Seihmatt	0.1337	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 4
15	216	Seihmatt	0.1408	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 4
16	91	Seihmatt	0.0829	boisé en partie, attenant parcelle 1
16	92	Seihmatt	0.1204	boisé en partie, attenant parcelle 1
16	93	Seihmatt	0.0643	boisé en partie, attenant parcelle 1
16	94	Seihmatt	0.0683	boisé en partie, attenant parcelle 1
16	95	Seihmatt	0.1002	boisé en partie, attenant parcelle 1
16	96	Seihmatt	0.1097	boisé en partie, attenant parcelle 1
16	97	Seihmatt	0.1205	boisé en partie, attenant parcelle 1
16	98	Seihmatt	0.1043	boisé en partie, attenant parcelle 1
16	100	Seihmatt	0.109	boisé en partie, proche parcelle 1
16	101	Seihmatt	0.1014	boisé en partie, proche parcelle 1
16	102	Seihmatt	0.0598	boisé en partie, proche parcelle 1
16	103	Seihmatt	0.0572	boisé en partie, proche parcelle 1
16	160	Seihmatt	0.1025	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 2
16	161	Seihmatt	0.0492	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 2
16	162	Seihmatt	0.1846	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 2
16	163	Seihmatt	0.1172	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 2
16	164	Seihmatt	0.1204	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 2
16	165	Seihmatt	0.091	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 2
16	166	Seihmatt	0.037	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 2
16	167	Seihmatt	0.0267	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 2
16	168	Seihmatt	0.2018	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 2
16	169	Seihmatt	0.0971	bloc boisé d'un seul tenant limitrophe parcelle 2
<b>TOTAL :</b>			<b>4.7955</b>	

Cette opération a pour objet d'intégrer à la forêt communale des terrains boisés propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve le projet tel que présenté ci-dessus,

- demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales précitées, conformément aux dispositions du Code Forestier,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatif à la présente décision.

### **B - Représentant TV3V**

Le Conseil municipal, après délibération, désigne unanimement en son sein M. WEISSEREINER Pascal comme membre de la commission TV3V de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains.

C - Motion de l'AMF sur les dotations : le Conseil municipal soutient unanimement la motion de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

-----  
Suivent les signatures au registre

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau et affiché en Mairie.

Zinswiller, le 9 juillet 2014.

Le Maire,  
A. MEYER